

- 1 Domaine d'application**
- 1.1 L'ensemble de nos achats de biens et prestations s'effectue conformément aux présentes conditions d'achat. Ces conditions d'achat sont impératives lorsqu'elles sont déclarées applicables dans notre offre ou notre confirmation de commande. Des conditions commerciales différentes du fournisseur ne s'appliquent pas; elles ne sont en aucun cas impératives, même si nous ne nous y opposons pas expressément à réception chez nous.
- 1.2 Nos conditions générales d'achat sont également valables dans leur version en vigueur pour les opérations futures avec le fournisseur, pour autant qu'il n'y ait pas d'accord cadre de services en place.
- 2 Conclusion et bases du contrat**
- 2.1 Les commandes et modifications de commande ne nous engagent juridiquement que si elles ont été émises par nous via notre système de commandes SAP.
- 2.2 Le fournisseur doit confirmer la commande ou la modification sans délai et par écrit. Si, dans les 14 jours suivant la réception de la commande ou de la modification, nous ne disposons pas d'une confirmation dans les règles, nous sommes en droit d'annuler la commande sans que le fournisseur puisse invoquer de quelconques droits.
- 2.3 Nous conservons l'intégralité des droits de propriété, d'auteur et d'utilisation sur les objets que nous mettons à disposition du fournisseur (par exemple des dessins, des reproductions, des documents promotionnels, informations et ressources). Toute transmission de ces objets à des tiers n'est autorisée que sur accord préalable écrit et exprès de notre part. Le fournisseur doit nous rendre spontanément ces objets dès qu'il n'a plus l'usage pour l'exécution correcte du contrat. Les violations de droits nous autoriseront à faire valoir des prétentions en dommages et intérêts, tous autres droits juridiques restant réservés.
- 3 Organisation d'événements**
- 3.1 L'événement se tient dans des lieux convenables au regard de l'objet de la réunion et du nombre de participants. L'agence retenue se conforme à l'ensemble des instructions et délais précisés par MSD.
- 3.2 En outre, le cas échéant, l'agence peut conclure, en faveur de MSD, des contrats en son nom propre et pour son compte avec des tiers pour l'organisation de l'événement, et fera de son mieux pour négocier des conditions commerciales raisonnables avec ces tiers.
- 3.3 La commande MSD précise le budget détaillé pour les services devant être fournis, y compris les frais liés aux services encourus par tout tiers contracté par le fournisseur pour l'organisation de l'événement.
- 3.4 L'agence agit à tout moment conformément aux exigences et règles de MSD que ce dernier lui aura communiquées.
- 4 Promotion marketing et services de relations publiques**
- 4.1 Toutes les commandes de supports promotionnels pour MSD doivent faire l'objet d'une approbation de la part du département médical de MSD avant tout début. Tous les produits promotionnels doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur relatives à la promotion des médicaments.
- 4.2 Les services de relations publiques censés être fournis à MSD par le fournisseur sont réalisés par le ce dernier, sous réserve d'un accord préalable écrit des départements médical ou juridique de MSD. Les supports relatifs aux relations publiques devant être fournis ou distribués par le fournisseur pour le compte de MSD doivent faire l'objet d'une approbation préalable de la part de MSD.
- 5 Niveau de services**
- 5.1 Le fournisseur met tout en œuvre pour fournir les services avec soin, de façon compétente et avec diligence, conformément aux attentes de MSD, aux présentes conditions d'achat et aux normes actuellement reconnues par la profession ou le secteur du fournisseur.
- 5.2 MSD a le droit, à son entière discrétion et à tout moment, de revoir les services demandés.
- 5.3 Le fournisseur prévoit pour chaque service du personnel professionnel, bien formé et doté de connaissances suffisantes, et dont le parcours et l'expérience conviennent au mieux aux exigences des services. Le fournisseur, à l'exclusion de MSD, est seul responsable de la supervision et de la surveillance de son personnel.
- 6 Paiement et facturation**
- 6.1 Tous les prix sont fixes sauf convention contraire. Afin de garantir un paiement efficace, les factures doivent indiquer notre numéro de commande.
- 6.2 Les conditions de paiement standard de MSD prévoient le paiement des factures net dans les 90 jours.
- 6.3 Nos paiements n'impliquent pas l'acceptation d'éventuels défauts ou retards dans la livraison.
- 7 Confidentialité**
- 7.1 Le fournisseur ne doit pas divulguer à des tiers la commande, tout savoir-faire ou d'autres informations qui sont portés à sa connaissance dans le cadre de l'exécution de la commande ou utiliser ce savoir-faire et ces informations pour son propre compte ou celui de tiers sans l'autorisation écrite de MSD. Chaque fois que ce savoir-faire et que ces informations ne sont pas requis ou qu'ils ne le sont plus pour l'exécution de la commande, le fournisseur les restitue sans délai, ainsi que toutes les copies y relatives, à MSD. Si cette restitution n'est pas raisonnablement possible, il doit les détruire, ainsi que toutes les copies y relatives.
- 7.2 Le fournisseur ne fera pas référence au partenariat avec MSD ou à une commande dans ses publications, publicités dans les journaux, magazines, rapports, lettres relatives à la marchandise, brochures ou autres publications sans l'autorisation écrite de MSD.
- 8 Droits de propriété intellectuelle**
- 8.1 Les nouveaux droits de propriété intellectuelle relatifs aux biens manufacturés ou aux services fournis dans le cadre de la commande, ainsi que toute amélioration et tout ajout à ces derniers, reviennent ou sont transférés à MSD. Dans la mesure où le transfert de ces droits nécessite des mesures additionnelles, le fournisseur coopère avec le transfert de ces droits de propriété intellectuelle à la première demande de MSD.
- 8.2 Le fournisseur renonce à ses droits publicitaires liés à la propriété intellectuelle créés par ce dernier dans le cadre de la commande.
- 9 Entrepreneur indépendant**
- 9.1 Dans le cadre de l'exécution de la commande de MSD, le fournisseur agit à tout moment et est considéré comme un entrepreneur indépendant et n'est nullement considéré comme un employé, un mandataire ou un client de MSD. Le fournisseur n'est pas autorisé à assumer ou créer des obligations ou devoirs, expresses ou implicites, de la part de ou au nom de MSD, sauf s'il est expressément autorisé par MSD.
- 10 Sous-traitance et cession**
- 10.1 Le fournisseur ne doit pas sous-traiter une commande sans l'accord préalable écrit de MSD. Dans ce cas, le fournisseur est à tout moment responsable de l'exécution de la commande de MSD ou de la partie exécutée par ce sous-traitant.
- 10.2 Aucune des parties ne peut céder ce contrat à un tiers, le transférer ou en disposer de toute autre manière, en totalité ou en partie, ainsi que les droits ou obligations y afférents, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Toutefois, MSD peut transférer ou céder, en totalité ou en partie, ses droits et obligations en vertu du présent contrat à une société qui est directement ou indirectement contrôlée par MSD, ceci sans l'autorisation du fournisseur. Toute cession présumée ou tentative de cession en violation du présent article sera considérée nulle et non avenue.

- 11 Conflit d'intérêts**
- 11.1 Le fournisseur s'engage à informer MSD sans délai de toute situation existant au moment de l'émission de la commande de MSD ou survenant à tout moment pendant l'exécution de la commande de MSD et impliquant le fournisseur ou l'un de ses proches parents, de nature à constituer un conflit d'intérêts pour la relation commerciale entre les parties. En cas de conflit d'intérêts, le fournisseur doit cesser, sur demande de MSD, de fournir des services et/ou livrer des biens à MSD. MSD a le droit d'annuler la commande et de résilier le présent contrat avec effet immédiat et sans indemnité, moyennant un avis écrit au fournisseur.
- 12 Livraison**
- 12.1 Un bon de livraison indiquant le numéro de la commande est être joint à la livraison et à la facture.
- 12.2 La livraison doit être conforme à la réglementation nationale et étrangère officielles en vigueur, à la réglementation technique pertinente et aux normes techniques admises, ainsi qu'aux documents mentionnés sur la commande.
- 12.3 L'ensemble des coûts supplémentaires résultant du non-respect des instructions ou de prestations insuffisantes du fournisseur iront à la charge de ce dernier.
- 12.4 L'utilisation et le risque nous sont transférés après l'arrivée de la livraison au lieu d'exécution. L'expédition s'effectue aux risques et périls du fournisseur qui doit également assumer les pertes et dommages durant le transport.
- 12.5 Le délai de livraison indiqué dans la commande est impératif. A défaut d'un délai de livraison indiqué, la livraison doit s'effectuer immédiatement.
- 12.6 Le délai de livraison est considéré comme respecté si la livraison est effectuée chez nous correctement, dans le délai précisé ou à la date indiquée.
- 12.7 Si la livraison n'est pas effectuée pendant le délai de livraison, le fournisseur est considéré comme étant en retard. Dans un tel cas, nous bénéficions de recours légaux. Notamment, nous pouvons renoncer à la livraison retardée ou réclamer l'indemnisation du dommage résultant de l'absence de livraison ou encore nous retirer du contrat.
- 13 Examen et réception de la livraison, garantie**
- 13.1 Nous examinons la livraison le plus rapidement possible après réception, généralement dans les 30 jours au plus. Si cette vérification ne fait ressortir aucun défaut important, la réception est effectuée.
- 13.2 Le délai de garantie (délai de réclamation et de prescription) est de deux ans. Il commence à courir au jour de la réception ou de la mise en service, selon le cas.
- 13.3 Pendant le délai de garantie, le fournisseur remettra en état ou remplacera gratuitement par de nouvelles pièces, si nécessaire dans un ensemble adapté différent, toutes les pièces de sa livraison présentant un défaut de construction, de matériel, d'exécution ou de montage ou ne répondant pas d'une quelconque manière aux exigences contractuelles, ceci sans délai et à ses frais.
- 14 Conséquences en cas d'observation de la garantie, responsabilité**
- 14.1 Si la livraison présente des défauts si importants ou qu'elle diverge tellement du contrat d'une quelconque autre manière qu'elle est inutilisable pour nous ou que l'on ne peut en réclamer décemment la réception par nous, nous pouvons la refuser, exiger une livraison de remplacement ou nous retirer du contrat et réclamer une indemnisation.
- 14.2 Si les défauts ou divergences avec le contrat sont moins importants, nous accordons au fournisseur un délai adéquat pendant lequel il devra réaliser les améliorations nécessaires au titre des travaux de garantie. Si les défauts ou divergences avec le contrat ne sont pas supprimés ou pas supprimés correctement pendant ce délai, nous sommes en droit d'exécuter nous-mêmes
- ou de faire effectuer ces travaux de garantie par un tiers aux frais du fournisseur. Nous pouvons également renoncer à une amélioration et faire valoir la diminution de valeur de la livraison et notamment opérer une réduction sur le paiement.
- 14.3 Le fournisseur s'engage qu'aucun droit protégé de tiers n'est violé dans le cadre de sa livraison. Si un tiers fait valoir des prétentions contre nous dans ce contexte, le fournisseur doit nous décharger de ces prétentions et nous indemniser des dommages et des coûts.
- 14.4 Pour le reste, nous disposons sans limite des droits légaux.
- 15 Code de conduite des partenaires commerciaux de MSD, pratiques éthiques et audit**
- 15.1 Le fournisseur reconnaît que le règlement d'entreprise de MSD exige que l'activité de MSD soit menée conformément à la lettre et à l'esprit de la loi. En signant ce contrat, le fournisseur s'engage à gérer sa relation commerciale de façon conforme à la loi, aux pratiques loyales et à l'éthique commerciale.
- 15.2 MSD s'efforce de respecter les normes d'éthique et de conformité les plus rigoureuses, notamment en matière de droits fondamentaux de la personne, en favorisant le traitement juste et équitable de tous et chacun, en offrant des conditions de travail sécuritaires et saines, en respectant l'environnement, en adoptant des systèmes de gestion adéquats et en menant ses activités dans le respect de l'éthique. Sans limiter les autres obligations du fournisseur en vertu des présentes et sans conflit avec ou limitation des garanties, obligations ou autres dispositions expressément énoncées ailleurs dans le présent contrat, y compris notamment ses obligations en vertu de l'article 11 des présentes, le fournisseur accepte de respecter l'esprit et la lettre du Code de conduite des partenaires commerciaux de MSD (le «Code») en vigueur, dont une copie se trouve à l'adresse <http://www.msd.com/about/how-we-operate/code-of-conduct/home.html>
- 15.3 Le fournisseur accepte de fournir toute la documentation raisonnablement exigible par MSD, afin de démontrer sa conformité vis-à-vis du Code. En cas de conflit entre les obligations prévues à cet article et le Code, d'une part, et toute autre disposition de ce contrat d'autre part, les dispositions du présent contrat prévalent (mais uniquement dans la mesure du conflit).
- 15.4 MSD se réserve le droit, à son entière discrétion, d'auditer les opérations des fournisseurs, ses registres et dossiers afin de s'assurer de leur conformité vis-à-vis du Code pendant une période de deux (2) ans après la fin du présent contrat. MSD fournira un préavis raisonnable en cas de tel audit et peut mener ce dernier seul ou avec l'aide d'auditeurs tiers de son choix. Le fournisseur accuse réception du préavis de MSD dès que possible après réception de ce dernier et confirme la date à laquelle l'audit se déroulera dans un délai de 14 jours après réception de ce préavis. MSD ou son auditeur tiers peut mener des entretiens avec les employés du fournisseur dans le cadre de ou en lien avec l'audit. Ce droit d'audit s'ajoutera aux autres droits d'audit prévus dans le cadre du présent contrat.
- 15.5 Si un audit identifie une non-conformité du Code par le fournisseur, ce dernier prendra rapidement des mesures correctives pour remédier à cette non-conformité. MSD se réserve le droit de valider toutes les mesures correctives. Les mesures correctives doivent être mises en place par le fournisseur à ses frais. MSD s'efforcera, dans la mesure du possible, de collaborer avec le fournisseur, afin de corriger le problème et mettre en place un plan d'action correctif.
- 15.6 Au cas où le fournisseur refuse d'autoriser un audit, ne prend pas les mesures correctives ou refuse de les prendre, alors, en plus de tout recours à sa disposition en vertu du présent contrat, en justice ou en équité, MSD se réserve le droit de résilier ce dernier si le fournisseur ne revient pas sur ce refus ou ne remédie pas à ce manquement dans un délai de 90 jours suite à un avis écrit de MSD.
- 16 Attentes vis-à-vis du fournisseur**
- 16.1 Sans limiter les autres obligations du fournisseur en vertu des présentes conditions et sans limitation des garanties ou obligations explicites convenues ailleurs dans le présent contrat, y compris notamment ses obligations en vertu de l'article 11 des présentes, MSD attend du fournisseur qu'il respecte l'esprit et la lettre des attentes de performance du fournisseur de MSD en vigueur, dont une copie se trouve à l'adresse www.msd.com/about/how-we-

[operate/code-of-conduct](#). En cas de conflit entre les obligations prévues à cet article et les attentes de performance du fournisseur de MSD, d'une part, et toute autre disposition de ce contrat d'autre part, les dispositions du présent contrat prévalent (mais uniquement dans la mesure du conflit).

17 Lieu d'exécution, for et droit applicable

- 17.1 Sauf accord contraire écrit, le lieu d'exécution est Lucerne
- 17.2 Le for est Lucerne. Nous sommes également en droit d'attaquer le fournisseur auprès de son for général.
- 17.3 Toutes les relations juridiques entre nous même et le fournisseur sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente.